Compatibilité climatique Prévoyance Santé Valais (PRESV)

Caractérisation

PRESV, Prévoyance Santé Valais, a un volume d'investissement (fin 2021) d'environ 1,8 milliards de francs suisses et peut être estimée comme faisant partie des Top 100 à 150 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

PRESV s'est engagée fin 2020 dans une Charte ESG (Environment, Social, Governance).
Elle applique la liste de l'ASIR. Ainsi, la Caisse exclut quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. PRESV vise également à augmenter sa part d'actions, d'obligations et d'infrastructures présentant des caractéristiques ESG; en particulier, PRESV veut aussi réduire la part d'obligations contribuant au changement climatique et prendre des mesures pour réduire les actions d'entreprises du secteur du charbon, du gaz naturel et du nucléaire.

À la demande de l'Alliance climatique, PRESV avait révélé à la mi-2020 qu'elle avait commencé à investir dans les énergies renouvelables (infrastructures, voir ci-dessous), et à changer des premières parties de ses actions et obligations dans des placements disposant de critères ESG.

Selon une communication à l'Alliance climatique d'avril 2021, PRESV avait informé que dans un premier temps elle voulait effectuer une analyse complète de son portefeuille afin de pouvoir avoir une base de comparaison pour ses améliorations futures. Mais PRESV communique qu'en attendant celle-ci, elle a déjà pris des mesures pour renforcer la qualité ESG et climatique :

- Augmentation des fonds avec critères ESG de 314 millions 2019 à 376.7 millions fin 2020
- Évolution des investissements dans les énergies renouvelables de 40 millions 2019 à 45.4 millions fin 2020
- Engagement 10 millions USD dans un fond thématique climat en 2021
- Investissement 10 millions USD dans un fond d'impact en 2021

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La notion "fonds avec critères ESG" est trop vague pour évaluer l'impact ESG et climatique réel.
- En tout cas, PRESV n'a pas encore annoncé en détail comment elle entend intervenir de manière durable et exhaustive dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut implémenter dans sa sélection des fonds; il faudra appliquer un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèder à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Par une nouvelle communication en février 2022, PRESV avait informé d'avoir mandaté Canopia, un joint venture de Fundo et Conser, pour réaliser une analyse ESG sur ses portefeuilles mobiliers. Cela permettrait d'identifier les positions qui posent des problèmes en termes de notation ESG et d'entamer un dialogue avec les gestionnaires de fonds. Elle avait informe également de la volonté d'intégrer les critères ESG dans la sélection des fonds. Cette volonté a également été clairement signifiée aux gestionnaires de ses mandats. Le Rapport annuel 2021 et le Rapport annuel 2022 confirment ces informations.

En automne 2022, PRESV publie son premier rapport ESG, qui couvre la plupart de ses catégories de placement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Ce rapport est un extrait succinct, rédigé par la PRESV, du reporting original, qui à été réalisé par de Conser qui a développé la méthodologie ESG-Consensus et la plateforme Canopia de gestion d'amélioration ESG.
- Les extraits publiés par PRESV suggèrent ce qui concerne les actions et les obligations, le portefeuille de la PRESV affiche de meilleurs résultats que le benchmark appliqué, qui pourtant n'est pas identifié.
- Dans le cas du portefeuille d'actions, la PRESV dispose désormais de données sur l'intensité en CO2 (émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires) et sur les émissions physiques totales de CO2. Pour l'intensité de CO2 habituellement utilisée comme unité, le rapport indique une valeur inférieure de 29% à celle de l'indice de référence, qui n'est malheureusement pas identifié. Si un portefeuille d'actions comme celui des caisses de pension suisses contient beaucoup d'actions suisses à faible intensité de CO2 et si l'on prend comme référence le marché mondial, où les actions suisses à forte intensité de CO2 sont marginales, l'expérience montre que l'intensité de CO2 est déjà réduite d'environ un sixième. Dans ce cas, la performance de la décarbonisation et amélioration de la qualité ESG serait encore faible par rapport au portefeuille conventionnel.
- L'Alliance climatique présume qu'il y a eu une certaine amélioration par rapport au passé, due à des rééquilibrages du portefeuille. Une évaluation quantitative des progrès serait possible grâce à des benchmarks clairement identifiés pour les différentes catégories de placement mobiliers étudiées (actions, obligations, infrastructures).

Le Rapport annuel 2022 ne donne pas d'informations supplémentaires.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

PRESV considère les risques climatiques comme faisant partie d'une approche plus globale, qui intègre également des critères ESG comme exposé dans sa Charte ESG. La Caisse voit cette approche comme un cycle d'amélioration continue (communication de février 2022).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Selon la communication précitée d'avril 2021, PRESV investit un total cumulé d'environ 65 millions dans les énergies renouvelables. Cela représente environ 4% des actifs de PRESV. Par conséquent, PRESV réalise du "Green Impact Investing" au sein du portefeuille mobilier dans les énergies renouvelables sur une échelle significative.

Adhésion à des associations de développement durable

PRESV est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, PRESV a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, PRESV participe en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon les rapports d'activité d'Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, PRESV est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Situation février 2022 :
PRESV informe qu'il est prévu dans le développement de CANOPIA que l'impact carbone soit progressivement intégré. Cela permettra de mettre en place le même mécanisme que celui sur base des résultats de l'analyse des ratings ESG (voir ci-dessus).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Selon une nouvelle communication de décembre 2022, pour tout nouveau placement dès 2020, PRESV tient compte des critères ESG dans le processus de sélection. Elle a par exemple changé en 2022 fonds de placement en sctions US d'environ 40 mios pour sa version ESG faisant ainsi passer la note ESG de C+ à A.

Conclusion:

Positif :

- Green Impact Investing au sein du portefeuille mobilier dans les énergies renouvelables sur une échelle significative de 4% des actifs.
- Exercice de l'influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

Toutefois :

- Certaines mesures ont été prises dans le cadre de la Charte ESG – mais qui n'a pas encore d'impact significatif sur les investissements et le processus de sélection des entreprises dans le portefeuille de base (actions, obligations).
- En raison de la décarbonisation encore incomplète des portefeuilles mobiliers, la prise en compte des risques financiers liés au climat devrait être améliorée – le devoir de diligence fiduciaire n'est pas encore entièrement respecté.

Au final, il manque encore une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.

↑

Tendance 2020-2023 :

Évaluation: beaucoup mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec son investissement d'impact sur l'énergie renouvelable et sa prise d'influence comme actionnaire, PRESV a franchi une première étape vers la décarbonisation de son portefeuille; celle-ci est accompagnée de sa Charte ESG, qui annonce la volonté de s'engager sur une trajectoire – pourtant encore peu définie – de décarbonisation, ainsi que de son Engagement qui inclut également le domaine des énergies fossiles.
- Une extension de l'approche de durabilité – comprise comme l'intégration holistique de notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des entreprises – fait toujours défaut.
- PRESV devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement en sélectionnant des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.